

La FFCT pour les nuls et les nouveaux licenciés (partie 2)

Les organisations fédérales et les brevets

Au-delà des organisations départementales ou clubesques, la fédération labélise un certain nombre de manifestations avec un cahier des charges bien précis.

RANDONNÉES PERMANENTES (Label Fédéral)

Elles sont conçues et proposées par les clubs pour faire connaître leur région ou effectuer de longs parcours. Chaque participant choisit sa date de départ dans le créneau proposé par le club organisateur. Le club organisateur fournit au participant, sous forme de dépliant, un itinéraire détaillé, traitant un thème géographique, historique, culturel, ainsi que la carte de route correspondante (environ 5€).

Homologation : Lorsque la randonnée est accomplie, le participant renverra sa carte de route au club organisateur pour homologation. L'homologation d'une randonnée permanente labellisée est prise en compte pour le Challenge de France.

En Essonne 3 randonnées permanentes sont disponibles :

- ☞ La ronde des châteaux du centre Essonne
- ☞ Aux sources de l'Essonne
- ☞ Tour de l'Essonne cyclotouriste

BREVETS FÉDÉRAUX : 100 - 150 - 250 - 350 - 500 - 1 000 km

Avec des critères de distance et de gestion des délais, les Brevets fédéraux de cyclotourisme permettent de s'évaluer de manière progressive sur des distances croissantes conséquentes. Ces brevets sont accessibles aux pratiquants réguliers.

Le club organisateur peut moduler les délais de 5 % en plus, en fonction du relief et des conditions atmosphériques ou du dépassement de la distance, avec un temps de neutralisation nocturne pour les parcours importants.

Les Brevets fédéraux sont ouverts à tous, mais l'homologation n'est accordée qu'aux licenciés FFCT.

Tous les clubs affiliés à la Fédération française de cyclotourisme peuvent prétendre à l'organisation des Brevets fédéraux.

Distance	Moyenne	Délais	Délais maxi 5%	Neutralisation
100 km	16 km/h	6h30	7h	Aucune
150 km	16 km/h	9h30	10h	Aucune
200 km	14 km/h	18h	19h	Aucune
350 km	14 km/h	25h	35h	8h
500 km	14 km/h	36h	55h	2x8h
1000 km	13 km/h	77h	115h	4x8h

Les contrôles seront apposés à l'aide d'un tampon humide portant le nom de la localité ou du lieu de contrôle exclusivement. Les lieux de ceux-ci seront judicieusement sélectionnés et positionnés afin qu'ils obligent les participants à réaliser la distance totale du brevet et que les participants puissent recueillir leur preuve de passage à toute heure de la journée.

Seules les cartes de route acquises auprès de la Boutique fédérale seront homologuées.

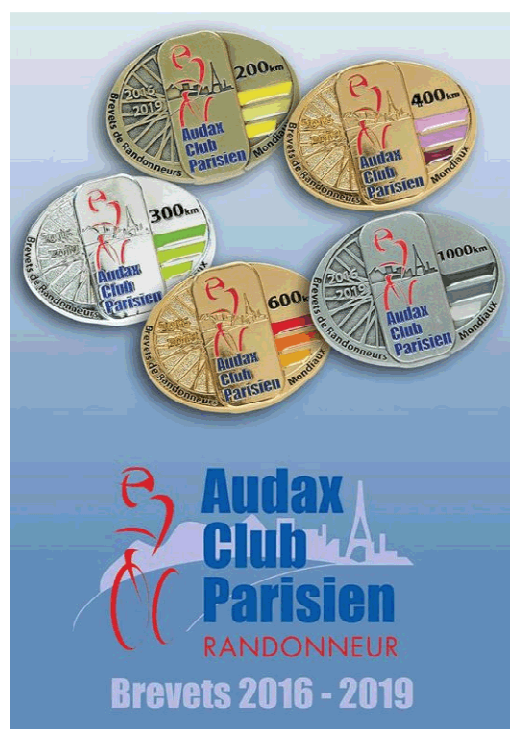
Attention les BREVETS FEDERAUX ne doivent pas être confondus avec les BREVETS DE RANDONNEURS MONDIAUX (BRM) organisés par l'Audax Club Parisien (<http://www.audax-club-parisien.com>)

BREVETS DE RANDONNEURS MONDIAUX (BRM)

L'Audax Club Parisien a créé en 1921 des randonnées cyclistes à allure libre de 200, 300, 400, 600, 1000 km et en 1931 Paris-Brest-Paris Randonneurs. Depuis 1975, certains sont devenus obligatoires pour les candidats à P.B.P afin qu'ils soient bien préparés à cette grande épreuve.

En s'internationalisant, ils devinrent Brevets Randonneurs Européens en 1976 puis Brevets Randonneurs Mondiaux en 1983.

Les sociétés qui collaborent à l'organisation de ces brevets doivent appliquer et faire respecter le règlement des **Brevets de Randonneurs Mondiaux**. Outre les distances, la majeure différence avec les brevets fédéraux est la possibilité d'être homologué pour tout randonneur quelle que soit son origine (licencié FFCT ou pas).



Les délais impartis pour effectuer chaque brevet sont fonction de la distance

13h30 - 200km	20h - 300km	27h - 400km
40h - 600km	75h - 1000km	